

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE  
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI  
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL  
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI représenté par M. Arnaud RENOARD  
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

**ETAIENT EXCUSE(E)S :**

Mme Annie ROSENBLATT  
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100016bad-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

## 10

### **ACTION SOCIALE : Financement de projets favorisant la réussite éducative – CLAS 2023-2024.**

**M. NAHOUM**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La ville d'Avignon est partenaire du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). A ce titre, elle contribue au cofinancement de projets visant l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

Le dispositif CLAS, fondé sur les principes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001 et sur les orientations de la circulaire interministérielle du 8 juin 2011, relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité, vise à fournir un appui et des ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Il vise donc à renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes, favoriser leur réussite scolaire et soutenir la fonction parentale (extrait des orientations nationales).

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions se traduisent par de l'aide méthodologique aux travaux scolaires mais aussi par des activités permettant d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents.

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Ville contribue au développement et au fonctionnement de ces actions.

Certaines actions proposées par les opérateurs associatifs répondant aux principes du CLAS ont été retenues dans la programmation 2023-2024 et validées par le Comité restreint parentalité.

Certaines associations bénéficiaires étant déjà conventionnées, il convient d'envisager d'établir des avenants aux conventions liant lesdites associations à la ville d'Avignon pour définir les modalités de versement et de procéder pour chacune d'entre elles, au versement de subventions au titre de l'année scolaire 2023-2024.

**Gestion MPT Monfleury : Avenant n°4 à la convention d'objectifs du 24 février 2024**

- 14 530 € pour l'action « Territoire Ouest Avignon »

Soit un total de : **14 530 €**

**ESC Croix des Oiseaux : Avenant n°4 à la convention d'objectifs du 24 février 2024**

- 2 500 € pour l'action « CLAS éclosion et CLAS talent »

Soit un total de : **2 500 €**

**Centre Social la Fenêtre : Avenant n°4 à la convention d'objectifs du 24 février 2024**

- 6 765 € pour l'action « CLAS »

Soit un total de : **6 765 €**

**Sports Loisirs Culture d'Orel : Avenant n°3 à la convention d'objectifs du 24 février 2024**

- 24 186 € pour l'action « Accompagnement éducatif à la scolarité pour écoliers et collégiens dans différents locaux du Centre Social d'Orel répartis sur le QPV (St Jean et La Reine Jeanne) et primaires dans les écoles « MASSILLARGUES » et « LES AMANDIERS »

Soit un total de : **24 186 €**

**Centre Social l'Espélido : Avenant n°3 à la convention d'objectifs du 24 février 2024**

- 1 500 € pour l'action « CLAS maternelle et CP, écoles Ste Catherine »
- 3 250 € pour l'action « CLAS élémentaire école les Vertes Rives »

Soit un total de : **4 750 €**

**Association Un pour Un : Association non conventionnée**

- 1 000 € pour l'action « Un pour un Avignon »

Soit un total de : **1 000 €**

Le montant total des aides ainsi fixé à **53 731 €**.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,  
Vu les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal du 24 février 2024 portant approbation des conventions d'objectifs passées entre la ville d'Avignon et les centres sociaux,

Vu la programmation CLAS 2023/2024,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2024, les subventions proposées dans le cadre du CLAS 2023/2024, soit un total de 53 731 €;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

**ADOPTE**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 13 MAI 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024**